

20 QUESTIONS POSÉES AUX CANDIDATS À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE sur leur engagement à mettre en œuvre des mesures de santé publique

simples et efficace

L' USAGE DU TABAC :

1. En augmentant les taxes, porterez-vous à 10€ le prix du paquet de cigarettes dès 2017 ?

Réponse : L' industrie du tabac engrange plus de 35 dollars (US \$) milliards de bénéfice annuel. Il faut bien sûr la taxer. D' autant plus que l' industrie du tabac ne veut pas payer le coût des maladies chroniques que ses produits provoquent sur le long terme et poussent les gouvernements de modérer les taxes.

Les Philippines ont réformé leur législation sur la taxation du tabac et de l' alcool et augmenter de 300 % les taxes sur les cigarettes pour financer leur programme de couverture santé.

2. En augmentant les taxes, vous engagez-vous à porter progressivement le prix du paquet de cigarettes à 20€ en fin de quinquennat ?

Réponse : C' est de bon sens, mais l' industrie du tabac n' est-elle pas en train de contourner le problème avec les vapoteuses ?

3. Vous opposerez vous à tout financement par l' industrie du tabac d' une activité publique ou privée ne relevant pas directement de la production et de la distribution ?

Réponse : Absolument, les gouvernements ont pour rôle premier de protéger les vies et il faut empêcher le lobbying de ce secteur sur nos entreprises privées et publiques.

L' USAGE DE L' ALCOOL :

4. Remplacerez-vous l' avertissement légal « l' abus d' alcool est dangereux pour la santé » par « l' alcool est dangereux pour la santé » ?

Réponse : Il est temps de modifier les comportement face à l' alcool. Aujourd' hui, 3,3 millions de décès chaque année, soit 5,9% des décès sont du à un usage nocif de l' alcool. De ce fait il faut avertir clairement la population et dire « l' alcool est dangereux pour la santé ».

5. Remplacerez-vous la mention créée par les alcooliers : « à consommer avec modération » par l' étiquetage de la quantité d' alcool pur en grammes et le

nombre de calories dans chaque contenant (bouteille, canette...) ?

Réponse : Il ne faut pas banaliser la consommation d'alcool et avertir le consommateur par un étiquetage clair sur la quantité d'alcool pur en grammes et le nombre de calories.

6. Taxerez-vous les boissons alcoolisées en fonction du nombre de grammes d'alcool pur qu'elles contiennent ?

Réponse : Pourquoi pas ! Il faudra mettre en place une réglementation et restriction de l'offre d'alcool plus efficace surtout pour les consommateurs les plus jeunes. De plus, la consommation nocive d'alcool par les adolescents est un sujet de préoccupation majeur dans de nombreux pays. Il faut une politique d'éducation des plus jeunes des risques liés à la consommation d'alcool.

7. Limiterez-vous les messages publicitaires à la nature du produit (vin, bière...) et à son degré d'alcool ?

Réponse : Oui ! Il faut limiter les messages publicitaires équivoques ou comparatifs à des produits alimentaires nécessaires pour la bonne santé de chacun ou autres... et limiter la publicité du produit à la nature du produit (vin, bière...) et à son degré d'alcool.

8. Les interdirez-vous dans les médias qui s'imposent à tous : sur Internet, par des affiches sur la voie publique, dans les transports en commun et à la radio ?

Réponse : C'est une mesure de santé publique nécessaire ! « La consommation d'alcool est un facteur étiologique dans plus de 200 maladies et traumatismes. Elle est associée au risque d'apparition de problèmes de santé tels que les troubles mentaux et comportementaux, y compris la dépendance à l'égard de l'alcool, des maladies non transmissibles majeures telles que la cirrhose du foie, certains cancers et des maladies cardiovasculaires, ainsi qu'à des traumatismes résultant d'actes de violence et d'accidents de la circulation. » OMS 2015

LE SURPOIDS, L'OBÉSITÉ ET LA SÉDENTARITÉ :

Pour s'opposer à l'ingérence de l'industrie agro-alimentaire et de la grande distribution dans les politiques publiques, vous engagez-vous à mettre en place :

Réponse : En accord avec l'OMS, il faut mettre en place des sanctions

économiques visant les industries qui vendent des aliments ultra-transformés et des boissons sucrées gazeuses et des produits de restauration rapide. Il faut aussi instituer une taxe sur les aliments ultra-transformés et/ou la réduction ou la suppression des subventions aux producteurs/entreprises qui font appel au maïs pour le accélérer la croissance des tissus, à des quantités excessives d'engrais, de pesticides, de produits chimiques et d'antibiotiques.

Cela ne peut se faire sans promouvoir une éducation de la population dans les domaines sanitaire et alimentaire, sous contrôle du ministère de la Santé, doit être organisée en concertation avec les associations d'usagers, en faisant mesurer les conséquences ultérieures d' une hygiène et d' une alimentation impropres ou défaillantes.

Exiger un vrai système protectionniste des produits d'origine française de qualité.

9. Le logo à 5 couleurs 5C/NutriScore (du vert au rouge) sur la face avant des emballages, permettant de comparer la qualité nutritionnelle des aliments,

Réponse : Je soutiens cette initiative car il est indubitablement le plus simple, le plus clair, le plus intelligible, pour pouvoir comparer facilement les articles alimentaires semblables au rayon de notre magasin, et ainsi faire nos choix en connaissance et en conscience.

10. Une réglementation de la publicité en fonction de la qualité nutritionnelle des aliments visant à moduler la pression du marketing,

*Réponse : C'est une nécessité ! Mais il faut aller à la source et ne pas omettre de **mettre fin aux négociations sur les traités de libre-échange (CETA, TAFTA)** qui ne sont que des instruments de guerre économique visant à faire tomber nos normes, nos régulations et ce qui reste de nos protections légitimes.*

11. Une taxation en fonction de la qualité nutritionnelle des aliments (proportionnelle à la teneur en gras, sucre, sel et densité calorique),

Réponse : Une obligation, notamment dans la restauration rapide qui est l'une des causes du surpoids et de l'obésité.

12. Des dispositifs financiers favorisant l' accès à la pratique d' activité physique dans la vie quotidienne.

Réponse : L' activité physique se pratique dans des contextes différents de la vie quotidienne - l' activité physique au travail, pendant les déplacements, à la maison, l' activité physique de loisir. La population est sédentarisée et l'activité physique doit être promue comme un bénéfice santé. Elle doit donc être d'un prix abordable pour tous (piscines, salles de sport, club

sportifs...)). Il faut donc mettre des dispositifs financiers pour que tous puissent y accéder mais en décourageant le profit financier.

L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE :

13. Abaissez-vous de 90 km/h à 80 km/h la vitesse maximale autorisée sur les voies sans séparation des sens de circulation ?

Réponse : *L'État doit assurer la sécurité de tous et éviter les accidents de la route. Les pertes économiques sont considérables pour les victimes, leur famille et le pays dans son ensemble.*

14. Assurerez-vous le respect des limitations de vitesse en augmentant le nombre et l'usage des radars mobiles, en interdisant le signalement de tous les contrôles de vitesse par une loi ?

Réponse : *Bien sûr, les pouvoirs publics doivent agir en faveur de la sécurité routière, mais aujourd'hui, une personne met parfois une heure et plus pour se rendre à son lieu de travail et souvent en voiture. Il est inutile d'ajouter des contraintes supplémentaires à des conditions qui ont été créées par la situation de raréfaction de l'emploi due à la crise économique que traverse notre pays. Dans l'immédiat des mesures doivent être prises pour ne pas augmenter la charge financière de ces usagers de la route.*

Aussi, j'appliquerai un gel immédiat du tarif des péages et une résiliation des concessions autoroutières, c'est-à-dire une renationalisation dont le coût (15 à 20 milliards d'euros) sera amorti en moins de 10 ans de fonctionnement au tarif en cours et sous condition d'un aménagement de leur dette.

15. Assurerez-vous la qualité du dispositif de retrait de points ?

Réponse : *Sanctionner n'est pas la seule solution, il faut aussi agir en amont. Aujourd'hui, la première cause de décès chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont les accidents de la route. Les facteurs sont souvent l'alcool, le cannabis et l'envoi et la réception de SMS. L'éducation de la population sur les dangers de la consommation de ces produits s'impose, mais surtout, l'état doit mettre en place une lutte efficace contre le trafic et le blanchiment d'argent sale de la drogue.*

16. Créez-vous une expertise technique des infrastructures routières comportant une programmation de la réduction des risques liés aux obstacles verticaux ?

Réponse : *La conception d'infrastructures plus sûres est une garantie de la baisse des accidents routiers. Mais il faut aussi désengorger les routes en promouvant les transports en communs par le ferroviaire et pour certaines marchandises par le fluvial. Comme en Allemagne, la dette de la SNCF devrait*

être requalifiée en dette d' État pour permettre un investissement massif, notamment dans le fret ferroviaire.

De plus, il faudra réorganiser les moyens de transport humain et de marchandise d'où la nécessité de créer un ministère à part entière de l' Aménagement du territoire et du Transport (maritime, fluvial, ferroviaire, aéroportuaire et terrestre) pour impulser et coordonner les transports dans notre pays. Ce ministère opérerait comme une administration « transversale », motivant les compétences dans les autres ministères sans en bouleverser l' organisation.

LA PROMOTION INADAPTÉE DES MÉDICAMENTS :

17. Introduirez-vous les associations de patients et d' usagers dans les instances qui délivrent l' autorisation de mise sur le marché des médicaments et dans celles qui surveillent leur efficacité et l' apparition d' effets toxiques ?

*Réponse : Plus que jamais, **une association des parties prenantes sera nécessaire**, patients, usagers, représentants du monde médical doivent participer à toutes les décisions concernant la santé. Il faut stopper les autorisations de mise sur le marché de fausses nouveautés visant à contourner les génériques, contrôler plus sévèrement les prix des molécules innovantes et exiger l' indépendance absolue des experts lors de la mise sur le marché de nouveaux produits.*

18. Interdirez-vous aux laboratoires pharmaceutiques la promotion de leurs produits par des visiteurs médicaux ?

Réponse : Les médicaments ne sont pas des produits ménagers. Les différents scandales autour du Médiator ou d' autres produits ne doivent plus exister. Le médecin doit se référer avant tout à l' autorité de mise sur le marché des médicaments, mais pour cela il faut exiger l' indépendance absolue des experts lors de la mise sur le marché de nouveaux produits et donner aux médecins des moyens d' aide à la prescription leur permettant de mieux évaluer les produits dans chaque classe thérapeutique .

19. Vous engagez-vous à donner à l' université et aux instances conventionnelles agréées par les pouvoirs publics l' exclusivité de la formation médicale continue ?

Réponse : Cela va de soi. Mais l' on doit aussi revaloriser les diplômes et accorder aux étudiants, d' une part la possibilité de décrocher une licence en fin de cursus, d' autre part leur rattachement au ministère de l' Education nationale, outre celui de la Santé publique, ce qui leur permettra de bénéficier des mêmes droits que les autres universitaires.

20. Interdirez-vous toutes les formes de promotion des produits présentés comme susceptibles d'améliorer la santé et dont l'efficacité n'est pas démontrée ?

Réponse : La santé n'est pas une marchandise. Il faut exiger un contrôle sévère

d
e

t
o
u
t
e

f
o
r
m
e

d
e

p
u
b
l
i
c
i
t